



**Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont
du lundi 11 décembre 2017 convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux**

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'653 convoqués par voie de « tout-ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>77 – (4,66 %) y compris les membres du Conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. Philippe Golliard pour la première table côté café M. Henri Oberson pour la deuxième table, y compris la table du Conseil communal Mme Monique Dumas pour la troisième table côté fenêtres</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>M. Conrad Oberson, conseiller communal Mme et M. Maryse et Erwin Piller, citoyens</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>Selon convocation transmise le 24 novembre 2017</i>

Ouverture de l'assemblée par M. Jean-Bernard Chassot, Syndic;

Citoyennes et citoyens de Vuisternens-devant-Romont, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et vous accueillir pour cette assemblée communale convoquée selon les dispositions de la loi sur les Communes et du mode de convocation décidé en début de législature. Bienvenue également aux nouvelles et nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée. Ceci n'étant pas le cas, l'assemblée peut délibérer selon l'ordre du jour, il est 20h05.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2017

► Approbation

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale et sur le site internet de la Commune, pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

Vote : Le procès-verbal de l'assemblée du 29 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget des investissements 2017 – Rectification

2.1. Réparation d'une conduite principale d'eau potable – Impasse du Sapaley, La Joux

M. le Syndic explique qu'il s'agit de rectifier le budget des investissements de l'année 2017 suite à une rupture d'une conduite d'eau potable dans le village de La Joux et le remplacement a dû être effectué en urgence. La parole est donnée à M. Raymond Menoud, en charge du dicastère. L'incident s'est produit dans la nuit du 4 juillet 2017 sur la parcelle de M. Daniel Bonzon, à l'Impasse du Sapaley à La Joux. Les entreprises Gobet Génie Civil SA et Lagger SA ont effectué les travaux de remise en état sur les parcelles touchées dans le secteur pour un montant total de Fr. 50'000.-

2.2. Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Jean-Claude Dumas pour la lecture du rapport. La commission financière donne un préavis favorable et demande à l'assemblée d'accepter la correction du budget.

2.3. Approbation

Vote : La rectification du budget des investissements 2017 pour un montant de Fr. 50'000.- est acceptée à l'unanimité.

3. Budget 2018

L'élaboration du budget 2018 a été moins difficile que prévue. Ceci est dû au fait que la totalité des transports scolaires n'est pas encore à l'entière charge de la Commune pour l'année 2018, que les charges liées sont plutôt bien maîtrisées au niveau du district et du canton et également grâce à une bonne surprise au niveau de l'estimation des rentrées fiscales. Le Conseil est toutefois resté prudent dans l'élaboration de ce budget 2018. Les éventuelles questions pourront être posées chapitre par chapitre.

3.1. Présentation du budget de fonctionnement

La parole est laissée à M. Quentin Moënnat, nouveau conseiller en charge du dicastère des finances. Ce dernier présente les chiffres du budget de fonctionnement en ajoutant des commentaires pour chaque chapitre. Le budget présenté démontre un total de charges d'un montant de Fr. 8'673'340.- ainsi qu'un total de produits de Fr. 8'675'030.- Ce qui représente un excédent de revenu de Fr. 1'690.-

M. Quentin Moënnat annonce aux citoyens qu'un nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable sera présenté en 2018. De plus, il annonce que la taxe des déchets ménagers pour les personnes soumises qui est actuellement de Fr. 60.- sera abaissée à Fr. 50.- pour 2018 compte tenu des bons amortissements.

M. Yvan Conus demande à quoi sert le montant inscrit dans le chapitre 100.351.02 Service des curatelles. Il lui est répondu que ce montant représente le coût des personnes indigentes qui sont au bénéfice d'une curatelle.

M. le Syndic remercie M. Quentin Moënnat pour la transmission d'informations détaillées et comme il n'y a plus de question, il passe au point suivant du tractanda.

3.2. Présentation du budget des investissements

3.2.1 Rénovation de la baie vitrée du hall d'entrée de la salle communale de La Joux

La baie vitrée du hall de la salle communale de La Joux nécessite un remplacement qui représente un investissement de Fr. 80'000.- Des infiltrations d'eau sont apparues et il devient urgent de refaire la totalité de cette structure en métal et verre. Le Conseil communal est actuellement en possession d'une offre et annonce que d'autres offres comparatives seront demandées.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Claude Dumas fait lecture du rapport de la commission financière qui demande à l'assemblée d'accepter cet investissement.

Approbation

- **Vote** : L'assemblée accepte cet investissement de Fr. 80'000.- par 76 voix et 1 abstention.

3.2.2 Collecteur EU – Secteur Lieffrens

Lors de la dernière séance du budget, en décembre 2016, un montant de Fr. 100'000.- a été voté pour une étude relative à l'épuration des eaux usées du secteur de Lieffrens. Le projet est prêt et son coût a été calculé. La parole est donnée à M. Christian Pittet, en charge du dicastère pour les explications nécessaires. Le projet a été élaboré en référence à la loi fédérale du 1^{er} janvier 1991 sur la protection des eaux. Les travaux débuteront dès l'octroi du permis de construire, soit en mars 2018. Le projet prévoit de raccorder 18 propriétaires. Le Groupe E se joindra aux travaux pour enterrer les lignes encore aériennes dans le secteur et une coordination des travaux sera possible avec les propriétaires. De plus, les tubes pour la fibre optique seront également posés.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Jean-Claude Dumas pour la lecture du rapport de la commission financière. Il est proposé à l'assemblée d'accepter cet investissement.

Approbation

- **Vote** : L'assemblée accepte cet investissement de Fr. 560'000.- par 74 voix, 1 contre épreuve et 2 abstentions.

3.2.3 Aménagement d'arrêts de bus

Les nouveaux horaires sont entrés en vigueur sur le territoire helvétique et la nouvelle ligne Estévenens/Sommentier, qui avait été annoncée lors de l'assemblée du budget de l'année dernière, devient effective, tout comme la ligne La Verrerie/Romont.

Quelques adaptations pour les arrêts de bus sont nécessaires pour que les passagers des bus puissent descendre de manière sécurisée et répondre aux exigences de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées à différents endroits tels que le centre scolaire, En Chesaux à Sommentier, La Scierie à La Joux, Le Crêt/Les Ecasseyes et le centre du village de Vuisternens. Ces différents emplacements demandent un investissement d'un montant de Fr. 150'000.-

M. Christophe Terreaux demande si un abri sera prévu à l'arrêt de la Scierie à La Joux. M. le Syndic répond que ça n'a pas été prévu pour le moment.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Jean-Claude Dumas pour la lecture du rapport de la commission financière. Cette dernière propose à l'assemblée d'accepter cet investissement.

Approbation

- **Vote** : L'assemblée accepte cet investissement de Fr. 150'000.- par 74 voix et 3 abstentions.

La parole est donnée à M. Quentin Moënnat pour l'annonce du budget global des investissements qui démontre un total de produits de Fr. 1'765'900.- et un total de charges de Fr. 3'463'100.-, ce qui laisse apparaître un excédent de charges de Fr. 1'697'200.-

Aucune question n'étant posée, M. le Syndic passe la parole au représentant de la commission financière pour la lecture du rapport final.

3.3 Rapport final de la commission financière – Approbation

La parole est à nouveau donnée à M. Jean-Claude Dumas pour la lecture du rapport qui invite les citoyennes et citoyens à approuver les budgets tels que présentés. M. le Syndic remercie la commission pour son travail.

3.4 Vote final des budgets des investissements et de fonctionnement

- a) L'assemblée accepte le budget des investissements par 76 voix et 1 contre épreuve.
- b) L'assemblée accepte le budget de fonctionnement par 76 voix et 1 abstention.

4. Votation sur l'adhésion de la Commune à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et approbation des statuts

La loi scolaire du 23 mai 1985 exigeait des Communes qu'elles assurent un service qui a pour objet d'aider les élèves par des examens, des conseils et des mesures de soutien en matière de psychologie scolaire et par des examens et des traitements en matière de logopédie. Etant donné que la plupart des Communes ne pouvaient pas mettre sur pied pour elles-mêmes un tel service, les Communes de la Glâne et de la Veveyse ont décidé d'unir leurs efforts et de collaborer pour créer les Services de psychologie et de logopédie. Un groupe de travail réunissant des représentants des milieux intéressés a élaboré la convention qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1988 et qui est toujours appliquée à ce jour. Les Communes de Romont et de Châtel-St-Denis avaient accepté de constituer le support juridique de ces services auxiliaires scolaires.

Cette manière de faire a donné satisfaction. Toutefois, les Communes n'étaient représentées que par les deux conseillers communaux des chefs-lieux et d'un conseiller communal par district qui représentait d'une part l'Association des Communes de la Glâne et d'autre part l'Association des Communes de la Veveyse. Comme la Commune pilote était différente en fonction de la période administrative, tous les cinq ans, les dispositions légales appliquées aux Services auxiliaires scolaires changeaient en fonction de l'organisation de la Commune pilote.

En cas de litige, de procès, d'engagement, il n'aurait pas pu être défini clairement qui représentait les Services auxiliaires scolaires. De plus, tenant compte de la nouvelle loi scolaire, de la fusion de plusieurs cercles scolaires, des engagements financiers importants de ces dernières années, en particulier pour les locaux, et afin que toutes les Communes puissent prendre part aux décisions, la seule solution pour répondre à la loi sur les communes est de créer une nouvelle association.

Lors de l'assemblée constitutive, les délégués ont accepté de créer la nouvelle association selon les statuts annexés à l'unanimité, moins une abstention.

Il n'y a pas eu de recours suite à cette décision. Par conséquent, nous devons soumettre à l'approbation des citoyennes et citoyens la constitution de cette nouvelle association ainsi que ses statuts. Aucune question n'est posée, dès lors nous procédons au vote.

4.1. Approbation

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter l'adhésion de la Commune de Vuisternens-devant-Romont à l'association « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse »

• **Vote** : L'assemblée accepte l'adhésion de la Commune de Vuisternens-devant-Romont à l'association « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » par 75 voix et 2 abstentions.

5. Votation sur l'adhésion de la Commune à la nouvelle Association de Communes « Ambulances Sud Fribourgeois » et approbation des statuts

M. le Syndic explique en quoi consiste cette association. Les Communes de la Gruyère, la Glâne et la Veveyse, au travers de leur réseau santé avaient une convention pour la gestion administrative des ambulances du sud fribourgeois. Le HFR a résilié cette convention au 31 décembre 2017. Il a donc été envisagé de créer une nouvelle association qui deviendrait autonome. La variante « délégués mandatés » a été choisie pour les trois districts. Chaque Commune a droit à une voix par 1'000 habitants, la dernière fraction supérieure à 500 habitants donnant droit à une voix supplémentaire. Un règlement a été établi et était consultable à l'administration ou sur le site internet de la Commune.

M. Jean-François Girard demande à quoi sert la limite d'endettement jusqu'à 50 millions indiquée à l'article 28 du règlement. M. le Syndic répond que ce montant serait utilisé en cas de création d'un futur bâtiment.

5.1. Approbation

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter l'adhésion de la Commune à l'association « Ambulances Sud Fribourgeois ».

• **Vote** : L'assemblée accepte l'adhésion de la Commune de Vuisternens-devant-Romont à l'association « Ambulances Sud Fribourgeois » par 76 voix et 1 contre épreuve.

6. Adoption des nouveaux statuts du « GAGEC »

Le GAGEC est le groupement d'adduction d'eau Grangettes/Estévenens/Châtelard. Il s'est étendu depuis sa création à d'autres Communes, notamment Massonnens et Mézières (Berlens). Les statuts ont été révisés et doivent être soumis à l'assemblée.

M. Jean-François Girard a une question en rapport avec l'article 25 du règlement. Concernant les Communes partiellement desservies par le GAGEC, il souhaite savoir si seules les personnes desservies par le GAGEC peuvent demander un référendum ou l'entier des citoyens de la Commune. Il lui est répondu que tout citoyen d'une Commune membre peut demander un référendum selon les dispositions prévues dans l'article.

6.1. Approbation

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter les nouveaux statuts du « GAGEC ».

● **Vote : L'assemblée accepte les nouveaux statuts du « GAGEC » à l'unanimité.**

7. Nomination d'un membre à la commission de naturalisation

Suite à la démission de Mme Aline Bifrare, la commission de naturalisation doit repourvoir le siège laissé vacant et après avoir inséré dans le précédent bulletin communal un appel aux candidatures, quatre personnes se sont annoncées. M. le Syndic remercie ces citoyennes et citoyens pour avoir manifesté leur intérêt à siéger dans cette commission. Malheureusement il n'y a qu'une seule place et une élection doit être faite.

Les quatre personnes annoncées qui sont : Mme Sylvie Bard, Mme Nathalie Colin Garret, M. Ludovico Fieramosca et Mme Julie Monney, se présentent brièvement et annoncent leur maintien de candidature.

Selon la procédure, un bulletin de vote est remis par personne et les citoyennes et citoyens doivent y inscrire la personne qu'ils souhaitent élire. Les bulletins sont ensuite récupérés et dépouillés par le bureau formé du Conseil communal et des scrutateurs.

Selon l'art. 19 de la LCo, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, M. le Syndic procédera au tirage au sort.

Après le dépouillement, la présidence annonce les éléments suivants :

- a) nombre de bulletins distribués : 77
- b) nombre de bulletins rentrés : 77
- c) nombre de bulletins nuls : 1
- d) nombre de bulletins blancs : 0
- e) nombre de bulletins valables : 76
- f) majorité absolue de bulletins valables : 39
- g) noms des personnes candidates ayant obtenu des voix dans l'ordre et avec l'indication de leur nombre de voix.

Ont obtenu des voix :

Mme Sylvie Bard : 9 voix

Mme Nathalie Colin Garret : 14 voix

M. Ludovico Fieramosca : 6 voix

Mme Julie Monney : 47 voix

La présidence proclame élue Mme Julie Monney avec 47 voix.

8. Règlement communal de l'Accueil Extrascolaire « L'Envol » - Modification de l'article 8.1 et ajout de l'article 8.3 – Modification de l'Annexe 1

Le règlement pouvait être consulté sur notre site internet ou au bureau communal durant les heures d'ouverture mais M. le Syndic propose tout de même de prendre les articles concernés. Il s'agit d'une modification à des fins d'égalité de traitement entre les couples mariés et les couples en

concubinage. Le conseil communal est d'avis que la cellule familiale doit être prise en compte pour le calcul des subventions et non seulement le parent dans une situation de concubinage.

L'annexe 1 mentionne les tarifs édictés par le Conseil communal. Ceux-ci ont été revus à la baisse puisque la fréquentation de l'AES est optimale.

8.1 Approbation

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter la modification de l'article 8.1 et l'ajout de l'article 8.3 du règlement AES ainsi que la modification de l'annexe 1.

• **Vote : Les modifications du règlement communal de l'Accueil Extrascolaire « L'Envol » sont approuvées à l'unanimité.**

9. Divers

Halle de sport

L'année dernière, un crédit d'étude pour une nouvelle halle de sport avait été demandé. Quelques informations concernant ce projet sont présentées. Initialement, il était souhaité de réaliser une nouvelle halle de sport directement à côté de l'existante. Malheureusement, après discussion avec l'architecte et avec l'urbaniste, ce n'est pas possible pour plusieurs raisons. Pour obtenir une subvention, la halle doit être aux normes édictées par Macolin et les dimensions sont supérieures à ce qu'elles étaient il y a 25 ans. Le respect des distances à la forêt ne permet pas de doubler la halle actuelle du côté de la forêt et impose de la positionner du côté du quartier d'habitations.

Une vision à plus long terme impose également une autre réflexion quant à l'accueil extrascolaire et les repas à l'école. Avec la nouvelle loi scolaire, les transports scolaires sont devenus à charge de la collectivité et il se pourrait bien que dans un futur pas si lointain, nous nous dirigeons vers l'école continue et qu'il faudra investir dans de nouvelles infrastructures, notamment un réfectoire, des salles supplémentaires pour l'accueil extrascolaire et il serait judicieux également de ramener l'école maternelle sur le site des écoles.

La réflexion du Conseil communal a été de ne pas chercher à tout prix de placer une nouvelle halle de sport dans le secteur de l'école mais plutôt dans le secteur vers les terrains de sport. Il serait ainsi possible de transformer le moment venu l'infrastructure actuelle pour une extension future. Le délai de réflexion étant terminé, la modification de zone est approuvée et le Conseil pourra donc aller de l'avant avec le projet sur la zone vers les terrains.

L'étude pour rehausser le centre scolaire a démontré un coût élevé et le projet ne pourrait être créé que sur les murs porteurs.

Potentiel éolien sur le territoire de la Commune

Le Canton a mis en consultation le plan directeur cantonal et le territoire communal est mentionné avec un fort potentiel éolien et trois sites sont cartographiés. Autour de l'Esserta, Massif du Gibloux et les Monts de Vuisternens pour reprendre les lieux-dits figurant dans le plan directeur cantonal.

Pour l'instant, aucune situation concrète n'est présentée mais Greenwatt a contacté les autorités communales pour connaître leur intention si ces sites devaient être retenus dans le plan directeur cantonal. Le Conseil communal tiendra la population informée mais pour l'instant aucun élément plus pertinent n'est à communiquer si ce n'est que toutes les variantes seront étudiées pour que l'assemblée communale soit en mesure de se prononcer, le cas échéant.

Traversée de Vuisternens, travaux de revêtement de la Route de Bulle

Comme mentionné dans le bulletin d'informations, le Service des ponts et chaussées va procéder au remplacement du revêtement de la route sur toute la traversée de Vuisternens. Un revêtement phono absorbant sera posé sur le secteur traversant le village durant l'année 2018. Il est important que tout propriétaire de conduite privée qui souhaiterait entreprendre des travaux, le fasse d'ici le 30 avril 2018 et qu'il en avise le Service des ponts et chaussées.

La parole est laissée aux citoyennes et citoyens présents :

- M. Daniel Equey revient sur la réfection de la route de l'Impasse du Mont car des bornes n'ont toujours pas été remises en place et un talus n'a pas été réensemencé correctement. M. Cyrille Wicht relève qu'il y a eu passablement de difficultés et qu'un bureau d'ingénieurs a été mandaté et avisé de tous les problèmes rencontrés sur les différents sites. M. Cyrille Wicht fera suivre ces remarques au bureau d'ingénieurs et il en sera tenu compte lors de la réception des travaux qui s'effectuera le printemps prochain.
- M. Gilles Audergon demande si les conditions de conciergerie de la salle communale ont été revues lors de l'établissement du nouveau contrat. Il relève qu'il serait judicieux que l'entretien s'effectue également par les concierges communales. M. Yves Pittet, en charge du dicastère concerné, avise que l'entretien des locaux et du hall jusqu'à l'entrée des abris PC ainsi que l'extérieur du bâtiment est à la charge des tenanciers.
- M. Jean-François Girard fait une remarque sur le nettoyage des feuilles dans le secteur de Lieffrens. Il relate qu'à l'époque, le travail était rapidement effectué et que la Commune bénéficie de matériel adéquat pour que l'entretien soit fait relativement rapidement. De plus, le chemin du Gottau à Lieffrens mérite de l'entretien régulier. M. le Syndic prend note de ces remarques et l'information sera transmise aux personnes concernées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic souhaite encore présenter les nouveaux tenanciers du Café de La Joux, Mme Nathalie Barbey et M. Eric Genre-Jazelet. Il les remercie pour la préparation de la traditionnelle agape et du verre de l'amitié qui suivront cette assemblée. Il leur souhaite la bienvenue à La Joux et leur adresse ses meilleurs messages de succès.

M. le Syndic souhaite au nom de ses collègues du Conseil communal et en son nom personnel, à tous les citoyennes et citoyens présents et à leur famille, de bonnes Fêtes de Noël, de grands succès et une bonne santé tout au long de l'année 2018.

L'assemblée est levée à 22h.

La secrétaire V. Menoud



Le syndic J.-B. Chassot